

Initiatives parlementaires

Ils en avaient parfois assez d'envoyer leurs hommes et leur argent pour participer à diverses guerres.

Ils se sont choisis un porte-parole pour aller dire au roi qu'ils refusaient de l'aider davantage à mener ses guerres ou à faire appliquer ses politiques. Jusqu'en 1200, tous ceux que l'on choisissait ainsi avaient la tête tranchée dès qu'ils faisaient connaître au roi le refus des communes de l'époque, c'est-à-dire les ducs et les grands seigneurs.

Nous avons fait un bon bout de chemin depuis. À l'aube du XXI^e siècle, la lutte pour le pouvoir sur le trésor public se poursuit toujours, quoique de façon moins spectaculaire, mais il faut compter aujourd'hui avec la population, car celui qui paie les violons devrait pouvoir choisir ou du moins entendre la musique.

Ce Parlement et les autres qui suivront ne seront jamais entièrement francs avec le public tant que ce dernier ne saura pas vraiment ce que le gouvernement paie les fonctionnaires qui remplissent des fonctions et assument des responsabilités au nom du public. C'est là une anomalie qui m'a toujours inquiété. J'espérais que dans le climat politique actuel, le gouvernement accepterait plus facilement l'étude de mon projet de loi afin que la Chambre vote et que la question soit tranchée.

À mon avis, rien n'est plus fondamental au principe de la démocratie. Nous avons le droit de vote, nous procédons aux élections et choisissons les parlementaires. On nomme ensuite un Cabinet. Il va de soi que le Cabinet règle de nombreux dossiers au moyen de directives de l'exécutif, de décrets, car il doit nommer une foule de personnes à divers postes. Il y a déjà très longtemps qu'on ne peut plus dire: bon, nous allons donner une indication globale du coût, nous ne dévoilerons pas exactement le salaire des dirigeants de ces sociétés, que ce soit la Société Radio-Canada, Air Canada à une certaine époque, le Canadien National ou d'autres.

Le gouvernement, qu'il soit libéral ou conservateur, a toujours répondu en citant la politique gouvernementale traditionnelle. Selon moi, c'est l'une des explications du malaise qui existe au sein du public à l'égard de tout ce système. Le gouvernement du jour, libéral ou conservateur, dit qu'il est impossible de dévoiler les montants versés à une personne parce qu'on enfreindrait ainsi son droit à la vie privée.

Ma réponse à cette affirmation est simple et fort bien connue. Dès qu'elle entre dans le domaine public et qu'elle accepte d'être payée par le public, une personne perd son droit à la vie privée sur ce plan. Si vous voulez

demeurer une personne privée, alors ne vous mêlez pas au domaine public.

Chaque Canadien d'un océan à l'autre connaît le salaire des députés et le montant de leurs allocations pour frais; nous traversons un véritable purgatoire chaque fois qu'on veut modifier le salaire ou les autres avantages des députés et nous savons tous à quel point le public considère comme infâme la pension qui leur est versée. Mais nous oeuvrons dans le domaine public et, que l'on soit d'accord ou non avec la pension, nous savons tous qu'elle est connue du public et doit demeurer du domaine public.

Je crois qu'il faut appliquer la même règle à tous ces organismes et sociétés d'État et aux postes accordés par nominations du gouvernement à ces Canadiens très compétents qui remplissent des fonctions publiques et qui sont payés par les contribuables du Canada. Tant que nous ne faisons pas connaître les salaires de ces gens, nous nous prêtons à une charade politique en cachant au public ce qu'il devrait savoir.

Si on ne rend pas publique leur rémunération, conformément à cette doctrine qui en empêche la divulgation par respect de la vie privée, il se pourrait qu'elle soit trop élevée et que, faute d'être au courant, personne ne puisse en dire mot et s'élever contre les salaires et les avantages de certains individus ou contre les émoluments des directeurs des sociétés d'État, sans parler des ponts d'or offerts à certains fonctionnaires pour les inciter, pour quelque raison que ce soit, à prendre leur retraite, de façon à faire de la place dans la fonction publique, ce qui leur permet d'aller chercher du travail ailleurs. C'est l'une des choses les plus odieuses de tout ce processus.

Je ne suis pas le seul à avoir abordé ce sujet et cependant je dois avouer ne pas avoir grand espoir quant au sort de mon projet de loi. J'espérais que dans le climat politique actuel il aurait semblé plus réaliste et qu'avec une nouvelle Chambre nous aurions pu abolir cette antique tradition qui empêche la publication de ces salaires.

Je m'éloigne du sujet, mais je le fais pour illustrer une fois encore la différence entre le gouvernement et l'opposition en relatant l'une des premières choses qu'a faites ce gouvernement en 1984 alors que nous avions réclamé, lorsque nous formions l'opposition, pour appuyer le vérificateur général, de savoir combien Petro-Canada avait payé pour racheter Petrofina. Je reconnais que cela ne portait pas directement sur les salaires. Nous avions appuyé les efforts déployés par le vérificateur général de l'époque, M. Dye, pour essayer de trouver ce qu'avaient payé les contribuables, de savoir s'il y avait eu